

LE SYSTÈME ALIMENTAIRE TERRITORIAL : UN OUTIL D'ANALYSE SYSTÉMIQUE AU SERVICE DE L'ACTION PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE



Source illustration : Aucame

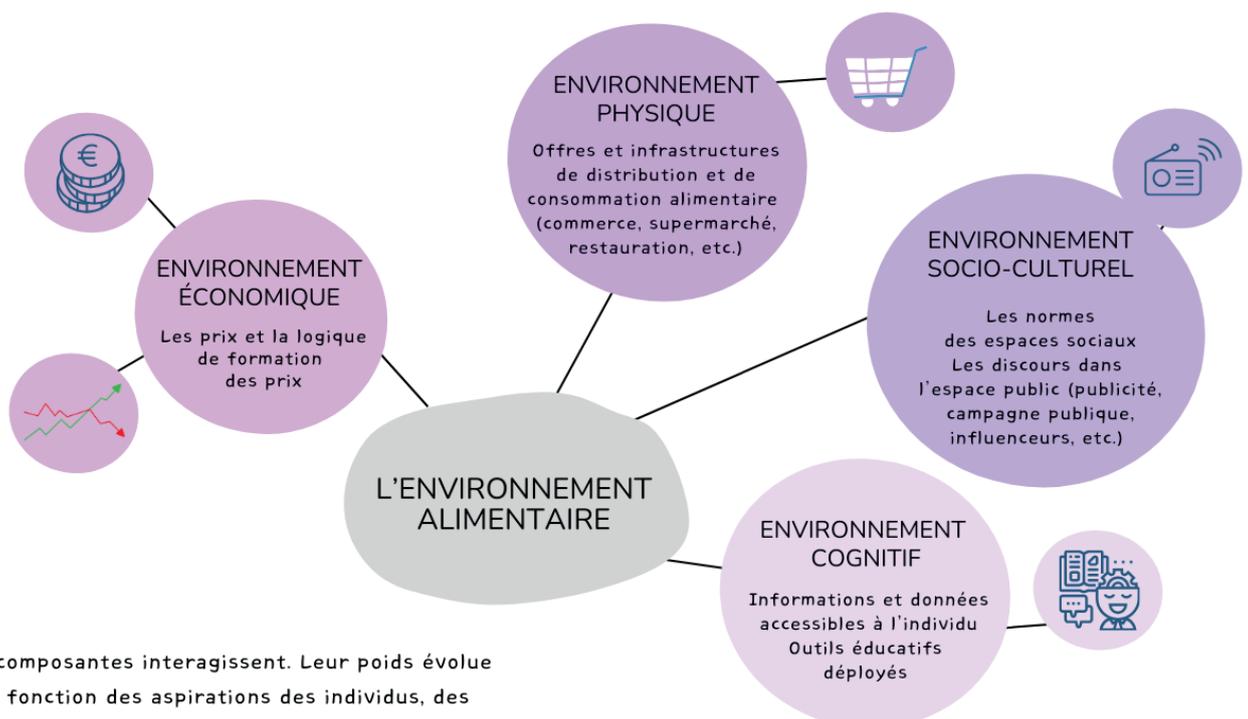
Comment nourrir la population ? Cette question est un sujet de préoccupation croissant. À la croisée d'enjeux économiques, sociaux, environnementaux et sanitaires, la question de l'alimentation et du système dans lequel nos consommations se structurent est un enjeu majeur pour les politiques publiques. La transversalité du sujet rend complexe l'appréhension de cette question. Historiquement abordée sous l'angle de la production agricole, l'alimentation est désormais comprise comme le résultat d'un système alimentaire où les interactions et les flux structurent le territoire et réciproquement. Comprendre ce système alimentaire s'avère être un outil d'élaboration d'une vision commune pour un jeu d'acteurs complexe.

L'ALIMENTATION : UNE PRATIQUE SOCIALE DÉTERMINÉE PAR L'ENVIRONNEMENT ALIMENTAIRE

Dans un contexte de crises environnementales et d'adaptation au changement climatique, l'alimentation est désormais identifiée comme levier de transition, outil d'un **changement de comportement sociétal**. Or l'alimentation est la résultante d'une **pratique sociale**, déterminée par l'environnement alimentaire dans lequel l'individu

évolue. Cet environnement se structure par des **facteurs économiques, physiques, socio-culturels et cognitifs**. L'offre alimentaire accessible, le coût économique des produits, les campagnes publicitaires sont autant d'éléments qui influencent l'acte de consommation.

Les déterminants de l'environnement alimentaire



REPÈRES

1945 : Création de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

1961 : Création du Programme alimentaire mondial (PAM).

1962 : Entrée en vigueur de la Politique agricole commune (PAC)

1973 et 1979 : Chocs pétroliers et crises du prix des matières premières agricoles

1996 : Crise de la "vache folle"

Nov. **1996** : Sommet de Rome Déclaration sur la sécurité alimentaire mondiale

2000 : États généraux de l'alimentation

2001 : Création du Programme national nutrition santé

2010 : Loi de modernisation de l'agriculture. Titre I « *définir et mettre en œuvre une politique publique de l'alimentation* »

2014 : Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
Création des PAT

2015 : Crise laitière

2017 : États généraux de l'alimentation

1^{er} chantier : la création et la répartition équitable de la valeur

2^{ème} chantier : une alimentation saine, durable et accessible à tous

2018
Loi EGALim

DU SYSTÈME DE PRODUCTION AGRICOLE AU SYSTÈME ALIMENTAIRE

Se développant dans un contexte d'après-guerre, l'action publique agricole s'est centrée jusqu'aux années 2000 sur **l'intensification de l'agriculture** et la modernisation de ses exploitations, dans l'objectif de pérenniser l'accès à une nourriture suffisante par des **rendements croissants**. Dès lors, l'action publique s'est focalisée sur les systèmes de production agricole, sur le constat que les exploitations s'organisent autour de **facteurs de production** : la terre, le travail et le capital (matériel et immatériel). Le périmètre des politiques agricoles s'est focalisé sur ces systèmes de production agricole souvent dans un prisme économique et rural.

L'action publique concernée vise à développer l'agriculture dans une optique de **sécurité alimentaire**. Il s'agit alors de produire suffisamment de denrées alimentaires pour pouvoir nourrir la population mondiale.

À partir des premières crises pétrolières des années 1970 puis sanitaires en 1990/2000, la question alimentaire se relie progressivement au sujet agricole. Ces crises initient tout d'abord une mobilisation des institutions internationales, puis la médiatisation de la crise de la vache folle remet en question ce modèle et favorise **l'émergence d'une demande sociétale pour une alimentation saine et de qualité**.

Ces éléments poussent les politiques publiques à élargir les priorités de l'action publique, pour intégrer ce qui était alors des innovations marginales : les circuits courts, les modes de production biologiques et les labellisations assurant la transparence des procédés alimentaire.

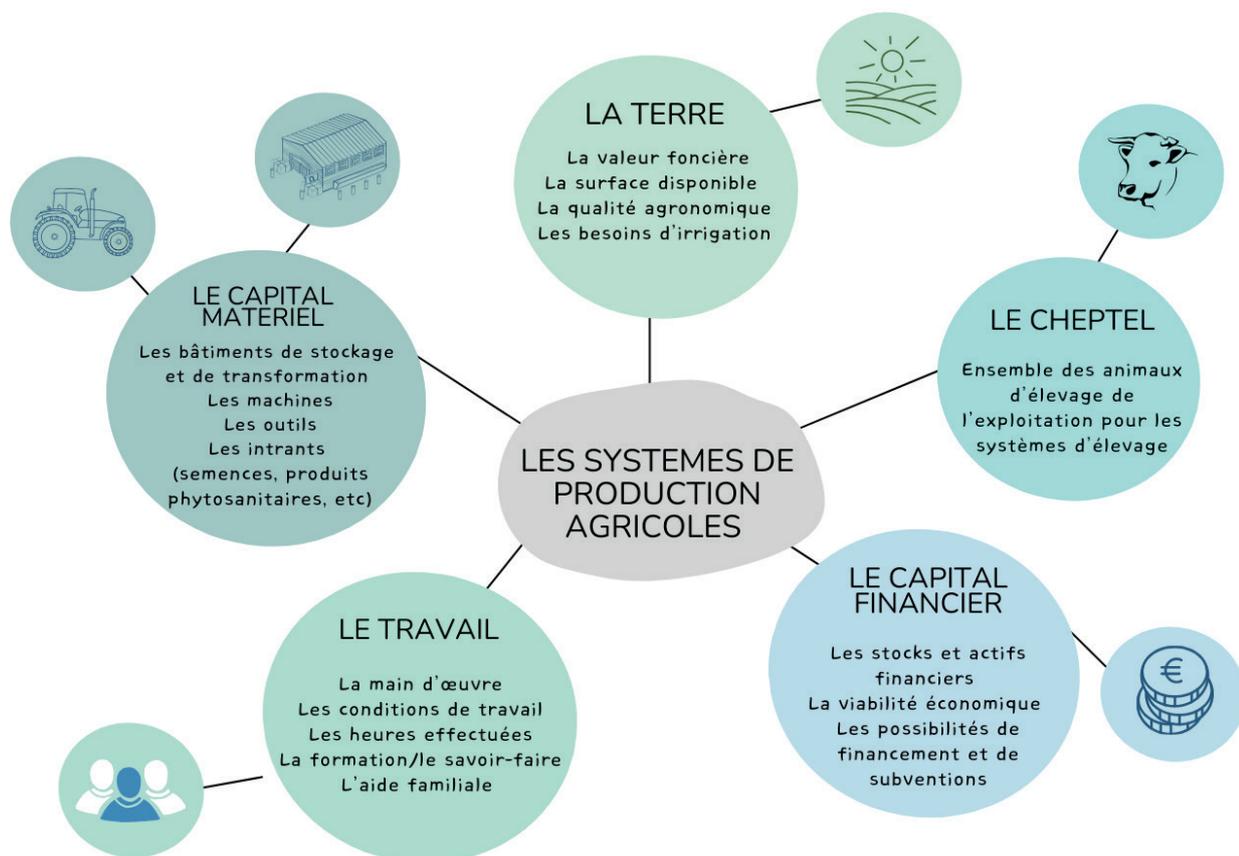
Ces crises se constituent ainsi en **fenêtre d'opportunité** pour relier les questions alimentaires à la production agricole, par la mise en lumière d'une chaîne alimentaire aux acteurs multiples. La demande sociétale pour une alimentation de qualité émerge, fondée sur une préoccupation sanitaire et l'aspiration des populations à davantage de transparence sur les systèmes de production.

La sécurité alimentaire :

« La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ».

Sommet mondial de l'alimentation, Rome, 1996.

Les facteurs de production des systèmes agricoles



LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES TERRITORIALISÉS (SAT) COMME OUTIL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

L'alimentation s'inscrit dans un système d'acteurs et d'étapes complexe, de la production agricole à la consommation alimentaire. Ce système alimentaire est défini pour la première fois en 1994 comme la « façon dont les hommes, dans l'espace et dans le temps, s'organisent pour obtenir et pour consommer leur nourriture » (Malassis). L'interdépendance des acteurs au sein d'un réseau est par la suite mise en exergue. Le système alimentaire reflète donc « l'ensemble des moyens, institutions, pratiques et acteurs au travers desquels les sociétés organisent leur approvisionnement alimentaire ». (Rastoin et Ghersi, 2010)

La considération grandissante à partir des années 2000/2010 pour les **démarches territorialisées**, notamment au moyen des labellisations sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) permet d'inscrire l'action publique alimentaire dans les territoires.

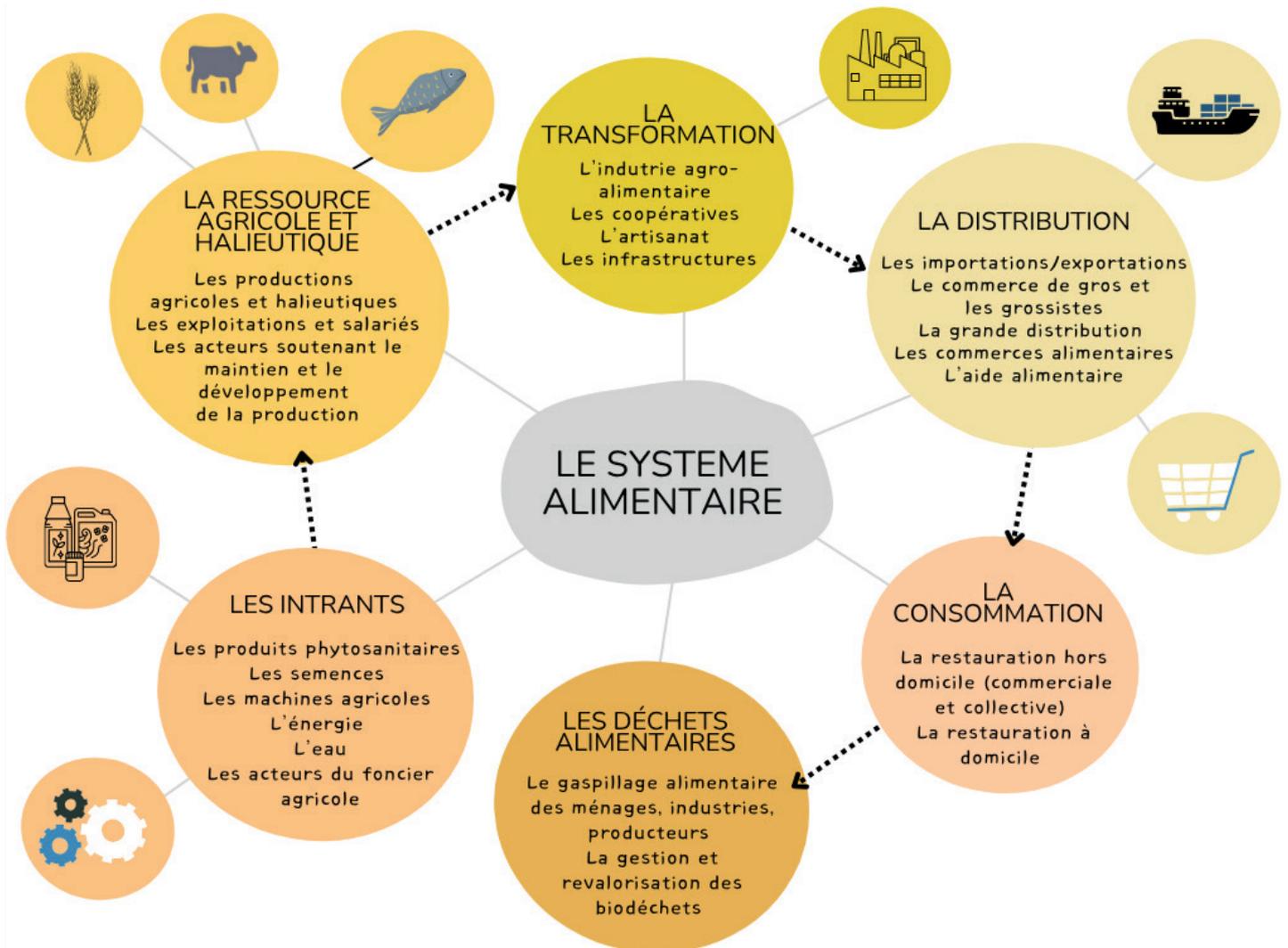
La promulgation de la loi EGalim en 2018 l'illustre par l'obligation d'inscrire les SIQO dans la commande publique, incitant les collectivités, les gestionnaires et les chefs à se mettre en lien avec les productions territoriales. La notion de systèmes alimentaires territorialisés apparaît, se définissant comme un « ensemble articulé d'unités de production/transformation/distribution/consommation d'aliments liées à un territoire donné, en particulier par le travail qui y est exercé, dont les limites géographiques sont déterminées par la consommation » (Maréchal, 2008).

L'alimentation se meut progressivement en **outil au service d'une vision d'un projet de territoire**, dont l'objectif est de reconnecter l'alimentation consommée au territoire de production, de transformation et de distribution. L'alimentation devient progressivement une thématique environnementale et est considérée sous un jeu d'acteurs élargi, dont l'organisation vise « à adapter aux caractéristiques environnementales, agricoles et économiques d'un territoire un projet social partagé et gouverné, visant à améliorer durablement le bien vivre de la population par l'alimentation » (Collart Dutilleul, 2020).

Exemples de labels des SIQO



Les composants d'un système alimentaire



L'ALIMENTATION DURABLE : UN LEVIER ESSENTIEL POUR LA TRANSITION

Remise en perspective historique, l'évolution de l'alimentation au sein des politiques publiques marque l'intégration d'une approche plus large et davantage territorialisée. Historiquement abordée sous l'angle agricole, l'alimentation était déconnectée des politiques publiques en la matière qui visait essentiellement à intensifier les systèmes de production agricole. Le développement de l'approche des systèmes alimentaires territoriaux a permis de **considérer l'alimentation comme un levier essentiel pour la transition vers des pratiques plus durables**, en mettant l'accent sur la qualité et la proximité.

Le système alimentaire apparaît ainsi comme **outil de développement local**, reliant production et consommation au sein d'un territoire défini. Il est le support de cette alimentation et la question du territoire devient centrale pour le développement d'une alimentation durable, répondant aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques et sanitaires qui lui sont liés. Pour les politiques publiques, la notion de l'environnement alimentaire apparaît comme outil d'identification

des leviers, compétences, et actions à mobiliser. Dans cette optique, penser l'action publique locale au prisme des systèmes alimentaires territorialisés, dont l'objectif est « *d'offrir à tous une alimentation de qualité, sans impact négatif pour l'environnement et contribuant au développement social local et au rayonnement culturel territorial* », revient à concrétiser le « droit à l'alimentation » durable.

La mise en place de SAT efficaces et durables implique de surmonter plusieurs défis, tels que la coordination des différents acteurs (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, collectivités), la sensibilisation et l'éducation des consommateurs, la promotion d'une agriculture durable, le développement de circuits courts, l'accès à une alimentation de qualité pour tous et la prise en compte des enjeux environnementaux. Créé par la loi LAAF de 2014, le Projet alimentaire territorial (PAT) est un outil répondant aux enjeux de relocalisation de l'alimentation et de décloisonnement des acteurs.



Photos prises lors de visites dans les communes de Caen Normandie Métropole pendant les Alim'tours. (Aucame)

SOURCES :

- ▶ Azoulay, G. (2012). Jean-Louis Rastoin et Gérard Ghersi - *Le système alimentaire mondial : concepts et méthodes, analyses et dynamiques* - Éditions Quæ, 565 p. Économie rurale, 329, 98-99.
- ▶ Collart Dutilleul, F. (2020). *Le droit à l'alimentation peut-il être le fondement juridique d'une démocratie alimentaire ? Raison présente*, 213, 21-29.
- ▶ Maréchal, G. (2008). *Les circuits courts alimentaires: Bien manger dans les territoires*. Éducagri éditions.
- ▶ Iddri et I4CE (2025). *TRAMe2035, Scénario pour une Transition des Régimes Alimentaires des Ménages*, Livret 1.

Directeur de la publication : Patrice DUNY
Réalisation et mise en page : AUCAME 2025
Illustrations : AUCAME, sauf mention contraire
Contact : manuela.laurent@aucame.fr



DÉPÔT LÉGAL : 2^e TRIMESTRE 2025
ISSN : 1964-5155

Imprimé sur papier 100 % recyclé FSC
fabriqué en France



Agence d'urbanisme de Caen Normandie
21 rue de la Miséricorde - 14000 CAEN
Tel : 02 31 86 94 00

AUCAME
Caen Normandie contact@aucame.fr
www.aucame.fr



LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE



Retrouvez nos publications en flashant ce QR Code